

A.P.A.C. A.P.N. A.T.E. ADAPTA ALTERIA AP DE BEAURAING ATELIER 85
ATELIER CAMBIER ATELIER SAINT-VINCENT ATELIERS DE TERTRE
ATELIERS DU MONCEAU ATELIERS JEAN DEL'COUR AXEDIS BELAIR
C.A.R.P. CORELAP CRIQUELIONS SERVICES DIE ZUKUNFT ENTRA
ENTRANAM ETA ENGHEN ETABLISSEMENTS DENEYER
EUPEN UND UMGEBUNG FOURNIPAC JEAN GIELEN JEAN REGNIERS
LA LORRAINE LA LUMIERE LA THIERACHE L'ATELIER L'ATELIER 2000
L'AUREOLE LE MOULIN DE LA HUNELLE LE PERRON LE ROSEAU VERT
LE RUCHER LE SAUPONT LE TRAIT D'UNION LE VAL DU GEER
LES AMIS DES AVEUGLES LES ATELIERS DE BLICQUY
LES ATELIERS DU 94 LES DAUPHINS LES ERABLES LES GAILLETES
LES HAUTES ARDENNES METALGROUP NEKTO PEPINIERES
LA GAUME RELAIS DE LA HAUTE SAMBRE SERVIPLAST
STALLBOIS V3 - MANUPAL VILLAGE LIEGEOIS VILLAGE N°1



ENTENTE WALLONNE
DES ENTREPRISES DE
TRAVAIL ADAPTÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2016

Plan

Rapport d'activités

Préface Maxime Prévot	p. 3
Edito Serge Delaveux	p. 4
Introduction	p. 6
L'EWETA, une Fédération au service des Entreprises de travail adapté	p. 7
Une fédération patronale reconnue	p. 11
La Fédération, un soutien essentiel pour ses membres	p. 14

Annexes

Liste des membres du Bureau	Annexe 1
Liste des administratrices/teurs	Annexe 2
Liste des membres de l'Eweta	Annexe 3
Liste du personnel du secrétariat	Annexe 4
Bilan	Annexe 5
Compte d'exploitation 2016	Annexe 6
Rapport du réviseur aux comptes	Annexe 7

Préface

Maxime Prévot, Ministre de l'Action sociale

Favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées représente un défi majeur et le rôle fondamental que jouent les entreprises de travail adapté n'est plus à démontrer. Le secteur s'inscrit comme partenaire du Gouvernement dans cette mission qui vise à permettre aux personnes moins valides de trouver et de garder un travail et ainsi de favoriser leur intégration sociale.

Les entreprises de travail adapté concilient quotidiennement l'économique, le social et l'humain, alors que la concurrence se veut féroce. Conscient qu'il est essentiel de continuer à promouvoir votre secteur, à le faire connaître, à l'aider à rechercher de nouveaux marchés ou à s'associer à de nouveaux partenaires afin d'assurer aux personnes en situation de handicap ainsi qu'au personnel de cadre une sécurité d'emploi et par-delà la participation sociale à la vie qui en résulte, nous travaillons, ensemble avec l'EWETA à tenter de lever les obstacles qui aujourd'hui malheureusement encore vous empêchent d'accéder aux aides économiques.

S'il m'appartient à travers les actions de l'AViQ de soutenir la dimension sociale liée au handicap, il est également essentiel que vous puissiez en tant qu'entreprise bénéficier des aides économiques ou que l'on puisse tenir compte de votre spécificité dans le cadre des aides à l'emploi, ou des formations. L'AViQ doit recentrer ses interventions pour vous permettre de mieux encore accompagner les travailleurs en situation de handicap et les encadrer. Pour ce faire il faut que vous puissiez bénéficier d'autres interventions financières pour les aspects plus matériels notamment.

Actuellement, à mon initiative des groupes de travail (composé de membres de l'EWETA, des organisations syndicales et de l'administration) réfléchissent à une refonte des textes réglementaires afin de les faire davantage coller aux réalités d'aujourd'hui, nul doute que ces problématiques seront ardemment abordées. Il est nécessaire d'obtenir l'adhésion de chaque partie pour faire réellement évoluer les choses.

Maxime Prévot

Vice-Président du Gouvernement wallon et Ministre de l'Action sociale

Edito

Serge DELAVEUX, président de l'EWETA

En 2016, nous avons accompli des avancées significatives : pour ces trois années de mandat, je m'étais fixé six objectifs. La réalisation de deux d'entre eux, en particulier, est en très bonne voie. Il s'agit de l'objectif numéro trois, la professionnalisation de nos instances, et de l'objectif numéro quatre, le développement d'une culture EWETA en tant que telle. Dans ces deux domaines, nous avons réellement posé des jalons, même s'il reste du chemin à parcourir.

Nous pouvons également nous réjouir de bonnes avancées dans la visibilité de l'EWETA et les partenariats tissés par notre organisation. Je pense entre autres à l'EuCIE, la nouvelle fédération européenne des entreprises inclusives et au beau travail accompli par Dominique Nothomb en ce sens.

Les changements prennent peut-être du temps à se mettre en place chez nous. Mais une fois qu'ils sont assimilés, ils le sont pour de bon.

Certes, en 2015-2016 les négociations sectorielles furent un échec, car nous n'avons pas obtenu d'accord.

Mais je souhaite ne rejeter la faute sur aucun partenaire social. Je déplore cependant que ce débat prenne beaucoup de temps et d'attention lors des Conseils d'Administration alors que nous devrions y discuter d'autres problèmes urgents : celui des quotas, de la gestion de contrats d'entreprises, entre autres.

En effet, la situation devient peu tenable: en 2016, une fois de plus et plus encore qu'en 2015, les quotas ont été dépassés. Cela marque notre succès de gestion, puisque nous arrivons à donner plus de travail à nos travailleurs handicapés que ce que la Région wallonne octroie de quotas. Il n'empêche que ce problème devrait être résolu de manière structurelle en 2017. Il nous faudra négocier de manière sensée, en avançant vers la formule des quotas à l'heure de travail plutôt qu'au nombre de personnes. Cette négociation, dans le cadre du CWASS (Code wallon de l'Action sociale et de la Santé) est essentielle et ne devrait pas être polluée par d'autres points moins importants.

Un autre volet à ne pas négliger, toujours dans le cadre du CWASS, est la diminution constante des autres subsides : aujourd'hui, la moitié de nos entreprises se trouve dans le rouge.

D'autre part, je souhaiterais conclure les négociations sectorielles pour 2017-2018 en juin ou, grand maximum, en septembre : c'est là la limite à laquelle nous sommes tenus, afin de pouvoir, cette législation encore, discuter prioritairement au niveau régional des quotas.

L'EWETA, par ailleurs, gagnerait à définir clairement les objectifs à atteindre et à scinder ses rôles de défense et de représentation. Les représentants externes de l'EWETA dans diverses instances telles que l'AViQ, l'UNISOC, l'UNIPSO devraient représenter au mieux la diversité de notre secteur quant à sa taille, ses compétences, et pouvoir proposer un reporting plus structuré.

À l'heure de formuler des projets pour 2017, je nous souhaite un accord sur les négociations sectorielles pour 2017-2018 ainsi qu'une vraie négociation du code wallon et du nouveau décret de l'AViQ. Par ailleurs, nous avons introduit un dossier au Fonds Venture Philanthropy, porté par la Fondation Roi Baudouin. Un soutien de la Fondation Roi Baudouin nous permettrait de mettre notre gouvernance au goût du 21ème siècle, en termes d'organisation et de compétences.

Évidemment, je souhaite fortement que l'EWETA devienne plus visible encore, un partenaire incontournable, qui se professionnalise toujours davantage. J'espère voir notre culture se renforcer et nos missions être efficaces et couronnées de succès au profit de nos membres.

Serge Delaveux
Président de l'EWETA



Introduction

Ce rapport d'activités 2016 n'a pas pour vocation de présenter de manière exhaustive l'ensemble des réalisations et des participations de l'EWETA.

Il constitue une présentation illustrant les principales évolutions internes de l'EWETA, certains dossiers ayant mobilisés l'équipe, ainsi que des résultats engrangés en 2016.

Le projet Transition-Insertion cofinancé par les Fonds européens poursuit son développement : un focus lui sera consacré en 2017.

L'année 2016 est une année de transition qui se conclut par l'adoption d'un important plan de développement de la Fédération. A l'horizon 2020, le secteur ETA devrait s'être affirmé autant en tant qu'acteur économique que social. Notre mission sociale ne s'accomplit et ne s'accomplira qu'en assurant la pérennité économique de nos ETA. L'emploi des travailleurs en situation de handicap reste le cœur de notre vocation.

L'équipe de l'EWETA remercie les administrateurs/trices et les membres pour leur collaboration et leur participation soit dans les instances de gouvernance, soit dans les groupes de travail. L'EWETA espère qu'un vent favorable renforcera la confiance au cours de 2017.

Elle remercie également les collaborateurs/trices de l'AViQ, ainsi que ceux/celles du Cabinet du Ministre Prévot pour leur disponibilité et la qualité des échanges. Notre volonté à tous est d'œuvrer à l'insertion des travailleurs handicapés.

L'EWETA

Une Fédération au service des entreprises de travail adapté wallonnes

1. Qu'est-ce que l'EWETA ?

L'EWETA, Entente Wallonne des Entreprises de Travail adapté, est la fédération qui regroupe les 55 entreprises de travail adapté situées en Région wallonne (52) et en Communauté germanophone (3).

Les unes sont reconnues et subsidiées par l'Agence pour une Vie de Qualité – AViQ - et les autres sont reconnues et subsidiées par la "Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben".

2. Que fait l'EWETA ?

L'association est un organe à caractère pluraliste, de représentation, d'information et de défense des entreprises de travail adapté – ETA – dont le siège social est situé en Région wallonne.

L'association se veut un lieu de représentation, de défense et de réflexion et de promotion de la mission des entreprises de travail adapté.

L'association représente et défend les intérêts des entreprises de travail adapté aux niveaux de la Région wallonne, de la Communauté germanophone, ainsi qu'aux niveaux fédéral, européen et international.

Le but social de l'association est défini à travers ses objectifs stratégiques. Les entreprises de travail adapté se situent à la charnière entre l'économie sociale marchande et le secteur non-marchand. L'association défend donc les valeurs portées par ces deux secteurs.

Les **objectifs stratégiques** poursuivis par l'association sont :

- La **représentation** des entreprises de travail adapté :
 - vis-à-vis des pouvoirs publics et des instances politiques
 - vis-à-vis des partenaires sociaux
 - auprès des médias
 - auprès des acteurs économiques
- La **défense** des intérêts des entreprises de travail adapté
 - vis-à-vis des pouvoirs publics et des instances politiques
 - vis-à-vis des partenaires sociaux
- La **promotion de l'image de marque** et de la mission des entreprises de travail adapté auprès de leurs interlocuteurs politiques, publics, sociaux et auprès de l'opinion publique.
- L'**information** aux entreprises de travail adapté. L'association peut également fournir des prestations d'informations et de services au profit des membres et de tiers.

Pour la réalisation de ces objectifs, l'association dispose d'une équipe de personnes composant le secrétariat. Le secrétariat est responsable de la partie organisationnelle et opérationnelle des objectifs poursuivis par l'association. Il œuvre à la réalisation du but social de l'association suivant une procédure établie dans le règlement d'ordre intérieur de l'association.

L'association peut poser tout acte se rapportant directement ou indirectement à son but, sans s'immiscer dans l'organisation interne des entreprises de travail adapté qui la composent.

Elle pourra participer à toute association poursuivant des activités similaires ou connexes à son but, consulter les représentants des pouvoirs publics et des associations représentatives de et pour les travailleurs des entreprises de travail adapté.

3. L'EWETA évolue

▪ Modification des statuts

Les statuts de l'EWETA ont été modifiés en 2016 afin d'élargir ses missions à la représentation et la défense des ETA tout en réaffirmant être un organe suscitant la réflexion sur le secteur, chargé de diffuser aux ETA toutes les informations utiles et responsable de la promotion du secteur des ETA.

▪ Nouvelle direction

Après une période de transition, l'EWETA s'est adjoint en mai 2016 les services d'une nouvelle directrice, Dominique Nothomb.

La mission qui lui confiée est de dynamiser et de moderniser la Fédération des Entreprises de Travail adapté. Elle doit conformément aux objectifs adoptés en début de mandat par le Président, Serge Delaveux, conduire la Fédération et ses membres vers un Avenir garantissant la pérennité du secteur.

▪ Nouvelles compétences dans l'équipe

Afin d'alimenter sa réflexion sur l'Avenir du secteur et en adéquation avec le plan de développement de l'EWETA, l'équipe s'est étoffée des compétences d'un économiste chargé dans un premier temps de créer les indicateurs financiers et comptables permettant de définir la santé du secteur des ETA, avant de comparer les systèmes de subventionnement de la Région wallonne avec la Flandre et Bruxelles.

Au cours du dernier trimestre 2016, les services juridiques ont été assurés par le Group S en raison du départ en congé de maternité de la juriste de l'EWETA.

▪ Un secteur diversifié : une richesse !

Les 55 entreprises de travail adapté membres de l'EWETA sont réparties sur tout le territoire de la Région wallonne comme suit :

- Hainaut : 23
- Liège : 10
- Namurois : 9
- Luxembourg : 7
- Brabant : 3
- Communauté germanophone : 3

Parmi ces 55 entreprises, 8 ont le statut de société à finalité sociale (SFS) et 47 sont des associations sans but lucratif (ASBL) parmi lesquelles figurent 5 ETA provinciales.

▪ . Un secteur en croissance d'emplois

Les ETA comptent un total de 9.548 travailleurs (90 % en CDI) répartis géographiquement comme suit :

- Hainaut : 4.219
- Liège : 1.822
- Namurois : 1.473
- Brabant : 898
- Luxembourg : 858
- Communauté germanophone : 278

Le nombre de travailleurs a augmenté de **0,8%** par rapport à 2014 et de **14,2 %** par rapport à 2007.

4. La professionnalisation du secteur, notre engagement !

■ **L'information et la formation**

L'EWETA et la FEBRAP ont organisé, en collaboration avec le Group S, une session d'information relative aux actualités sociales. Les nombreux changements législatifs qui ont eu lieu en 2015 et en 2016 bousculent quelque peu la théorie ainsi que son application dans les entreprises. Pour cette raison, nous avons invité la direction et les membres du personnel des ressources humaines des entreprises de travail adapté à participer à cette séance.

■ **La visibilité du secteur, notre combat**

Au niveau régional

En 2016, l'EWETA a mis un point d'honneur à promouvoir les activités du secteur auprès des pouvoirs publics fédéraux et régionaux ainsi qu'à faciliter la participation des entreprises de travail adapté aux marchés publics.

Pour la quatrième fois, l'EWETA a participé au salon des mandataires les 18 et 19 février 2016 et partagé, gracieusement, le stand de SAW-B. Ce fut, à nouveau, l'occasion de sensibiliser les mandataires politiques à l'intégration de clauses sociales dans leurs cahiers des charges et à la réservation de marchés publics aux ETA et aux travailleurs handicapés.

Au niveau fédéral

Depuis quelques années, les trois fédérations patronales du secteur se mobilisent ensemble à la reconnaissance des entreprises de travail adapté comme des partenaires incontournables et à l'utilisation des clauses sociales par les acheteurs des services publics (1)

A cette fin, l'EWETA a participé le 18 février 2016, en collaboration avec la FEBRAP et le GROEP MAATWERK, à l'organisation d'un workshop sur les clauses sociales à destination des acheteurs des services publics fédéraux (SPF). L'objectif du workshop était de réunir ces acheteurs pour, d'une part, leur présenter le secteur des entreprises de travail adapté et leurs activités en Belgique et d'autre part, d'échanger sur des activités pouvant intéresser les services publics fédéraux.

■ **Des marchés publics plus accessibles**

Le service fédéral « E-procurement » a présenté l'outil « E-procurement » aux employeurs du secteur afin de leur donner les ficelles sur les techniques de participation aux marchés publics.

Dans ce cadre, nous avons eu l'opportunité de rencontrer Mme Hamida Idrissi de l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD) afin de :

- présenter les services/produits/travaux que peuvent fournir les ETA belges aux acheteurs fédéraux dans le cadre de la démarche de durabilité des marchés publics (sur le volet « social », voire écologique) ;
- d'échanger sur les possibilités de rendre ces marchés plus accessibles aux

¹ Cfr. [circulaire du 16 mai 2014](#) relative aux clauses sociales qui oblige les SPF à utiliser celles-ci pour leurs marchés publics et à consulter les fédérations.

travailleurs handicapés (clauses sociales, short listes, allotissement...) ; de discuter des possibilités de toucher les « petits acheteurs » fédéraux et de créer les outils opportuns pour leur faciliter le travail.

Les trois Fédérations ont collaboré ensemble pour soutenir le projet de loi tant vis-à-vis des politiques que du Conseil supérieur national pour les personnes handicapées dans l'objectif de compléter les carences de la circulaire du 16 mai 2014 « L'intégration du développement durable, comprenant les clauses et des mesures sociales en faveur des PME, dans le contexte des marchés publics passés par les pouvoirs adjudicateurs fédéraux ».

Une enquête sur le secteur a montré qu'en 2015 seuls 300.000 € des marchés publics ont été attribués aux entreprises précitées sur un chiffre d'affaires de 450 millions €. Le système prévu dans le projet de loi devrait donc être considéré comme une incitation à encourager les autorités fédérales à appliquer les dispositions pertinentes de la circulaire, ce qui, jusqu'à présent, n'a pas encore été le cas.

■ Des outils de communication

Depuis quelques années, l'EWETA dote ses membres de différentes publications à destination du personnel de direction, des responsables des ressources humaines et des assistant(e)s sociaux/ales. En 2016, les objectifs des canaux de communication sont la qualité et la rigueur.

Une information régulière et pointue

L'EWETA diffuse à ses membres une publication hebdomadaire, le « Bulletin d'Infos », qui relate l'actualité juridique, sectorielle et économique. Cet outil de communication remplit l'objectif de veille et d'alerte sur toutes les matières susceptibles d'intéresser les membres. En 2016, les Bulletins d'Infos furent porteurs de sources et ressources législatives (droit du travail), sectorielles (négociations sectorielles 2015-2016) et politiques (tant sur le nouveau paysage que sur la constitution et les nouvelles compétences de l'AViQ).

Une information ponctuelle et ciblée

L'EWETA poursuit la publication du Bulletin Spécial. Depuis 2016, ce Bulletin est réservé aux directeurs/trices des entreprises de travail adapté au vu du caractère confidentiel et important des données communiquées.

Le transfert de compétences relatives à la 6ème réforme et la création de l'AViQ, les mesures budgétaires AViQ 2017, les quotas et les négociations sectorielles 2015 – 2016 étaient au centre de cette communication ponctuelle.

Une information juridique détaillée

Au vu de l'actualité législative en constante évolution, l'EWETA continue la publication du Bulletin juridique destiné à passer au peigne fin une matière juridique. L'objectif est de détailler les règles qui s'appliquent aux entreprises de travail adapté. En 2016, un Bulletin fut consacré aux entreprises en difficulté.

Un service juridique

L'EWETA conseille et outille les membres sur des matières juridiques pointues. L'EWETA est une ressource clé sur les questions législatives fédérales, régionales et sectorielles, en tant que partenaire politique et social (sous-commission paritaire 327.03) et mandataire à l'union des entreprises à profit social belges (UNISOC) et à l'union des entreprises à profit social en Wallonie, en Communauté française et en Communauté germanophone (UNIPSO).

Une fédération patronale reconnue

L'EWETA est présente et reconnue à quatre niveaux : sectoriel, intersectoriel, régional et fédéral. Cette reconnaissance s'exprime par l'octroi de nombreux mandats occupés par l'EWETA. Les mandataires affirment la force au secteur des ETA et font entendre pleinement sa voix.

1. Au niveau sectoriel

Il n'y a pas eu d'accord sectoriel conclu.

L'EWETA a mené les négociations sectorielles avec la présentation de revendications patronales. Les organisations syndicales ont tenté de mettre la pression notamment par le dépôt de préavis de grève dans les ETA mais les employeurs n'ont pas fléchi. Le banc syndical a renoncé à ses demandes sectorielles en faveur de négociations au niveau local dans certaines ETA.

2. Au niveau régional

1. Une collaboration tripartite (EWETA – Cabinet Prévot – AViQ)

▪ Maintien du subside Loterie Nationale

Grâce aux démarches de l'EWETA dès l'entame de l'année 2016, les ETA ont bénéficié des subsides de la Loterie Nationale sur base de l'année 2015 malgré l'absence totale des subsides à l'investissement cette année-là pour le secteur.

Le Cabinet du Ministre Prévot a permis ainsi aux ETA d'introduire leur demande 2016 sur une base provisoirement reconnue. Malheureusement, il s'avère en 2016 que les ETA n'ont pas toutes bénéficié in fine des subsides car la ligne budgétaire avait été entièrement consommée.

▪ Reconnaissance et concertation pour les économies 2016

Malgré les mesures d'économies budgétaires inévitables prises par l'AViQ pour l'ensemble des secteurs qu'elle couvre, l'EWETA a réussi à négocier l'examen d'un budget complémentaire unique de 400.000 euros. Ceux-ci devraient s'ajouter aux subsides à l'investissement affectés aux ETA. Une demande est introduite afin d'affecter le solde restant à l'augmentation d'emplois.

▪ Interpellation sur la problématique des prisons

L'EWETA est intervenue à différents niveaux pour solutionner la problématique due à la concurrence exercée par les prisons pour certains travaux pratiqués par les ETA.

Suite à ces interpellations de l'EWETA relatives aux pertes de marchés subies par les ETA auprès des parlementaires, auprès du Ministre Fédéral de la Justice et auprès de notre Ministre de tutelle, le Ministre Prévot s'est investi à son tour dans ce dossier en interpellant le Ministre Koen Geens.

2. Une concertation renforcée

Au vu du budget AViQ déficitaire, l'EWETA a été très attentive au maintien des acquis pour notre secteur.

Le secteur des entreprises de travail adapté wallonnes a été à nouveau appelé à réfléchir à des pistes pour diminuer ce déficit. Il a été demandé à notre secteur de faire des propositions de mesures d'économie structurelles.

L'EWETA a suivi ce dossier de près et s'est assurée d'être associée et entendue auprès des différents interlocuteurs. Ce sont les subsides à l'infrastructure, concernant moins directement les travailleurs handicapés, qui ont subi une importante coupe budgétaire tout comme en 2015.

▪ **Prise en compte de la position EWETA pour les quotas**

Pour la première fois depuis l'instauration du système des quotas d'emplois pour les ETA, le secteur a dépassé le quota d'emplois subventionnés pour le personnel de production en section 1 autorisé par l'AViQ. Jusque-là, l'AViQ a subventionné toutes les ETA même celles en dépassement et donc aucune ETA ne s'est vue amputée des subsides sur les années précédentes.

Dès le 1er trimestre 2016, pour les quotas de 2015, l'EWETA a défini une méthode de régularisation équitable afin de limiter autant que possible les régularisations de subsides, par l'AViQ, auprès des ETA en dépassement.

Au final, les ETA en dépassement de quotas se sont acquittées de 22.000 euros après une série de rencontres de travail et d'échanges entre l'EWETA et l'AViQ. Pour les quotas 2016, l'EWETA a poursuivi ses démarches en faveur des ETA dans un dossier qui se complexifie dans la mesure où la situation de dépassement global se répète et ce, de manière plus importante.

▪ **Reconnaissance de l'EWETA dans les nouvelles instances**

Depuis le 1er janvier 2016, l'AWIPH est devenue l'AViQ. Auparavant, les organisations représentatives des secteurs siégeaient au Comité de gestion. A présent, celles-ci exercent leur mandat dans les Comités de Branche. Pour les ETA, l'EWETA représente notre secteur au sein du Comité Handicap.

En avril 2016, l'EWETA à travers ses administrateurs/trices postule et dépose 3 candidatures à titre d'expert au Conseil de stratégie et de prospective, organe consultatif, de l'AViQ. Ces démarches pour les quelques 180 experts que le Gouvernement devra désigner se poursuivent en 2017.

▪ **Prémices de l'Avenir du secteur**

L'EWETA a suivi de près la question sur l'avenir de notre secteur vu les nouvelles attributions de l'AViQ dans lesquelles la problématique de l'emploi de la personne handicapée devient plus marginalisée.

Le 15 février 2016, l'EWETA soutenue par les organisations syndicales est reçue par le Cabinet du Ministre Prévot, pour poser les bases d'une réflexion relative aux perspectives institutionnelles et économiques pour notre secteur.

Une note partagée avec les organisations syndicales a été présentée aux collaborateurs/trices du Ministre. Celle-ci ayant pour objectif de structurer les débats et les analyses à mener.

Cette note a bien été accueillie par le Cabinet du Ministre Prévot et devait permettre aux collaborateurs/trices du Ministre d'établir des contacts avec la Ministre de l'Emploi et le Ministre de l'Economie sociale afin de travailler ensemble.

Le départ d'Alda Greoli, cheffe de Cabinet du Ministre Prévot pour le poste de Ministre de la Culture a pour un temps ralenti les démarches pourtant bien entamées avec le Ministre de tutelle. Ce dossier se poursuivra en 2017.

3. Une représentation essentielle

Le 28 janvier 2016, la Ministre de l'Emploi a proposé au Gouvernement wallon d'adopter les grands axes d'un plan de réorganisation des aides à l'emploi wallonnes. Ce plan propose une simplification des différentes aides, y compris celles qui sont désormais dans le giron de la Région depuis la 6e réforme de l'État. Un des produits phares de ce plan est la mise en place d'un contrat d'insertion des jeunes qui permettra à chaque jeune de moins de 25 ans, en difficulté d'insertion professionnelle, 18 mois après sa sortie de l'école, de bénéficier d'une première expérience d'emploi.

Mais pour nos secteurs, la grande réforme annoncée concerne le dispositif APE (Aides à la Promotion de l'Emploi). Dès avant les dernières élections, le mémorandum de l'UNIPSO (Union des entreprises à profit social) préconisait le transfert des postes et des budgets APE des secteurs relevant de la tutelle wallonne vers leurs ministres fonctionnels ; il s'agissait de retrouver une cohérence dans la subvention de politiques sectorielles dont tout le monde s'accordait à dire qu'il fallait les doter de "vrais" emplois.

Tout au long de l'année 2016, l'EWETA a suivi ce dossier de très près via ses mandats à l'UNIPSO, dossier qui se poursuivra encore en 2017.

4. Au niveau fédéral

La représentation du secteur par l'EWETA au sein de l'UNISOC est nécessaire et essentielle dans le suivi des évolutions législatives qui impactent les entreprises de travail adapté. L'analyse de ces évolutions ont mené, en 2016, à faire entendre la voix du secteur notamment sur l'interprétation de l'article 137 de la loi du 26 décembre 2016 relative aux mesures concernant le renforcement de la création d'emplois et du pouvoir d'achat qui a conduit au maintien de la dispense de 1% du précompte professionnel. Nous nous sommes également battus pour obtenir des réductions structurelles significatives (tax shift) et une catégorisation des ETA pour les services externes de prévention et protection au travail moins coûteuse.

La Fédération – un soutien essentiel pour ses membres

Au service de ses membres, l'EWETA s'engage à les conseiller, à les soutenir et à les promouvoir.

Une image, des valeurs, un objet social

L'EWETA est tant une Fédération partenaire de l'Administration (AWIPH devenue AVIQ) que par les divers interlocuteurs du monde politique et de l'économie sociale.

Depuis 20 ans, elle est consultée et dispose d'une série de mandats dans de nombreux organes qui comptent : UNISOC, UNIPSO, CONCERTES,....

La place prédominante de l'EWETA au niveau institutionnel est un succès.

Les questions relatives à l'Avenir des ETA nécessitent de renforcer l'influence de l'EWETA au-delà des limites actuelles pour aboutir à une fédération qui 'compte' que ce soit au niveau européen ou dans le monde socio-économique.

Pour ce faire, l'EWETA a soumis au Conseil d'administration, puis à son Assemblée général un plan de développement portant sur 3 ans.

1. Vers une image forte

La vision de la Fédération est traduite en une stratégie déclinée en un plan d'actions à court et long termes. L'EWETA se dote d'objectifs visant à professionnaliser l'organisation afin qu'elle colle au mieux des besoins du secteur.

A l'horizon 2020, le plan de développement exprime la vision d'une Fédération moderne et dynamique, au leadership et à la notoriété incontestables. L'EWETA renforcera tout d'abord ses services actuels au sein de 3 pôles : le pôle institutionnel, le pôle juridique et le pôle administratif et financier. En parallèle, elle mettra en œuvre deux pôles complémentaires : le pôle R&D, ainsi que le pôle Communication & Marketing.

Le pôle R&D est l'axe des matières économiques (études, recherches et statistiques), de l'appui au développement des activités des ETA (recherche de niches, montage de projets transversaux, constitution d'associations momentanées), du développement durable (économie d'énergie, traitement des déchets,...).

Le pôle Communication et Marketing est l'axe de la communication interne (site pour les membres, blog avec actualités, calendrier de réunions, enquêtes de satisfaction des membres), de la communication externe (contact et veille des médias, réseaux sociaux, site web, événements), des publications écrites et de la communication visuelle (affiches, rapport activités).

Le court terme définit les actions à mener dans les 6 mois (juin 2017).

En interne, l'EWETA s'inscrit dans un processus de gestion du changement qui impacte tant les méthodes de travail que l'organisation de l'équipe.

En plus des dossiers techniques traditionnels, les actions prioritaires externes consistent:

- à alimenter la réflexion sur l'Avenir du secteur d'analyses économiques et d'éléments de comparaison avec les pendants bruxellois et flamands,
- à maintenir et à renforcer la présence du secteur des ETA dans l'environnement institutionnel,
- à porter une attention spécifique à l'élaboration du budget 2017
- à communiquer vers les médias afin de promouvoir le secteur

Au second semestre 2016, les ETA et leurs travailleurs et travailleuses ont été valorisés tant dans la presse écrite que 14 télévisuelle.

Un dossier consacré aux ETA est paru dans la Libre Entreprise du 12 novembre 2016. Dans l'article rédigé par Solange Berger, les directeurs d'Axedis, de l'ETA Le Trait d'Union et de Jean Del'Cour établissent un état des lieux de la situation des ETA : comment concilier mission sociale de l'ETA avec la pérennité économique ?

https://www.slideshare.net/slideshow/embed_code/key/urTX97QkrCf4ey



L'émission En quête de Sens diffusée sur la RTBF en décembre 2016 a mis les ETA au cœur d'un débat intitulé : remettre l'Humain au cœur de l'entreprise. Dans ce format de 29 minutes, un reportage tourné au sein de l'ETA Dumonceau intervient comme préalable au journaliste qui questionne tour à tour plusieurs intervenants dont une représentante de l'EWETA. Un second sujet tourné chez GSK est présenté dans l'émission.

https://www.rtbf.be/auvio/detail_en-quete-de-sens?id=2167224

L'émission et le dossier ont été largement relayés sur les réseaux sociaux.



2. Reconnaissance de la dimension économique

La situation actuelle des ETA est liée pour près de la moitié de leurs revenus aux activités générées par chaque Entreprise de travail adapté.

Les subsides octroyés en compensation de la perte de rentabilité des travailleurs, pour l'encadrement, pour l'entretien et les investissements représentent de 30 à 50% des revenus des ETA.

Concrètement, les ETA souhaitent se rapprocher de leurs clients et mettre en œuvre des projets et partenariats avec les entreprises classiques et leurs représentants. Des démarches en ce sens sont menées auprès des fédérations sectorielles, ainsi qu'auprès de représentants du monde économique.

3. Prémices d'un partenariat européen

A l'initiative de l'Union Nationale française des Entreprises adaptées, les 3 fédérations belges -EWETA, Groep Maatwerk et Febrap – ont rencontré leurs équivalents français, espagnol et allemands - CONACEE et BAG-IF- à Strasbourg en septembre 2016.

Au-delà du partage d'expériences, la journée d'échanges a mis en évidence les préoccupations et les enjeux transfrontaliers communs qui dépassent les spécificités de modèle et de fonctionnement des Entreprises dites inclusives.

Un projet concret de création d'un organisme européen de lobbying et de défense du modèle d'entreprise adaptée est né consécutivement au colloque.

La première phase de ce projet s'est déroulée au Parlement européen le 11 janvier 2017. Les partenaires précités ont organisé une conférence afin :

- d'exposer et de faire reconnaître le modèle d'Entreprise adaptée au niveau européen
- de montrer notre impact socio-économique
- d'obtenir la reconnaissance de notre modèle par les institutions européennes
- d'échanger sur nos bonnes pratiques
- en vue de créer un observatoire des métiers et des compétences en co-gestion avec de grandes entreprises européennes.

Parmi les intervenants, les représentants de grandes entreprises intéressées d'être parties prenantes du projet : la Société générale, Airbus, KPMG. Sept députés européens ont marqué leur intérêt sur le sujet. La Wallonie fait impression grâce à l'appui de 3 députés wallons : le député Marc Tarabella venu en personne, ainsi que Marie Arena et Hugues Bayet représentés par leur assistant parlementaire.

L'évolution des entreprises de travail adapté wallonnes

1. 20 ans d'implication sociétale

Voici 20 ans que les « ateliers protégés », en Région wallonne, se sont transformés en « entreprises de travail adapté » (ETA) réunies dans une Fédération -Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté-(EWETA). Cela n'a pas été qu'un changement de nom. Tant le modèle social que le modèle économique en ont été profondément revus. Nous avons réussi ce tournant majeur.

La fierté de nos entreprises et de leurs travailleurs a été exprimée par communiqué de presse afin de souffler les 20 bougies.

2. La santé du secteur

En 2016, le taux de couverture des frais de personnel par les subsides est de 65,5%.

Il a diminué de 3,7% entre 2014 et 2015.

Le taux horaire net est passé en 2015 à 7,04 €, soit une augmentation de 7% depuis 2014 et à plus de 21% par rapport à 2007 (5,39 €).

Celui-ci doit être plus supporté par l'activité propre et moins par les différentes aides.

Les produits s'élèvent à environ 337 millions € répartis comme suit :

- CA 57,0 %, soit +- 192 millions €
- Subventions AViQ 27.5 %, soit +- 92 millions €
- Autres produits 15.5 %, soit +- 53 millions €

Le rapport charge/produit est dépassé les 100% pour atteindre 100.3%. Il en résulte un résultat net négatif de -1.006.504 € et un résultat en perte pour 21 ETA dont 4 ont un résultat négatif équivalent à + de 20% de leurs capitaux propres.

3. Les défis pour 2017

Les président(e)s des fédérations provinciales des ETA partagent leurs défis pour 2017.

1. Au niveau de leur entreprise

Anne Falier, Directrice Générale de l'entreprise de travail adapté Axedis dans le Brabant wallon:

« Nous sommes issus de la fusion de trois ateliers du Brabant wallon, le déménagement a lieu ce mois de mai 2017. Le gros défi, c'est de faire de ce regroupement de plus de 150 travailleurs actifs, avec des cultures et des visions différentes, un succès. Ensuite, nous voudrions parvenir à mieux réguler les fluctuations de travail: puisque nos clients travaillent à flux tendus, toujours dans l'urgence, nous, dernier maillon de la chaîne, passons par des périodes de très forte demande, suivie de chômage économique. Enfin, il s'agit de maintenir un équilibre entre économique et social, entre le besoin de professionnalisation et les profils de nos travailleurs. »

Maxime Goffinet, de la Fédération de Namur (FETAN):

« Pour moi, le plein emploi est le défi principal. »

Florence Lejeune, de la Fédération de Luxembourg (FETALUX):

« Hier, nos priorités revenaient à capter des marchés. Aujourd'hui, il ne s'agit plus tant de capter des marchés que d'assurer notre rentabilité: il nous revient de bien choisir nos clients, afin qu'ils nous rémunèrent comme il se doit. Nous avons aussi à rester incontournables car, d'une certaine façon, tout le monde peut faire ce que nous faisons. Or, notre pérennité, aujourd'hui, passe par la rentabilité. »

Jean-François Declercq, de la Fédération du Hainaut (FETAH)

« Les quotas restent notre grand défi: la problématique des quotas, trop bas pour l'emploi que nous créons, est très présente dans le Hainaut. Nous avons des jeunes directions, avec des projets novateurs, qui se heurtent à cette enveloppe fermée. Notons aussi qu'il est difficile d'établir un business plan quand on se trouve dans le flou au niveau des subventions et donc de dynamiser tant notre activité économique que sociale. »

Walter Afano, de la Fédération de Liège (FETAL)

«Un défi-clé est de garder un même niveau d'emploi: les activités les plus technologiques croissent. Par contre, nous avons beaucoup moins de demande, entre autres à cause de la concurrence des prisons, pour les activités telles que l'emballage ou le conditionnement. Or c'est à cela que sont employées les personnes le plus lourdement handicapées, Ensuite, le défi pour nos entreprises est d'avoir des cadres pour aujourd'hui ou demain, forts d'une grande compétence technique, avec des capacités de gestion humaine et avec une fibre commerciale ainsi que des contacts aisés avec les clients. Ces profils sont indispensables à la pérennisation des entreprises.»

2. ... Au niveau de l'EWETA

Anne Falier:

« Il faudrait accroître l'échange d'expériences, et pas uniquement entre directeurs mais aussi entre les responsables RH, IT commerciaux. Aussi, nous devrions arriver à parler d'une seule voix, aussi différentes que soient nos réalités. Enfin, nous devrions augmenter notre visibilité commune. »

Maxime Goffinet, lui souhaite définir des priorités communes avec les différentes ETA.

Florence Lejeune:

«Nous attendons de l'EWETA qu'elle soit une ouverture vers l'avenir: je pense par exemple à un service de veille performant (veille métiers, opportunités sectorielles, niches), qui nous avertisse des tendances à venir - pas celles de demain, mais celles d'après-demain.»
Il faut également une certaine vigilance et une représentation de nos intérêts au niveau européen et aux niveaux régional et national. Les mécanismes des subsides, pour les montants desquels nous restons parfois dans le flou, bénéficieraient d'une telle approche, à moyen terme, plus élargie et orientée vers les acteurs qui en auront les moyens demain. Avec la vision plus générale de l'EWETA, nous pourrions aussi travailler à certaines économies d'échelle, afin de réduire nos coûts.»

Jean-François Declercq, de la Fédération du Hainaut (FETAH)

«Avec un nouvel OIP (Organisme d'intérêt public qui nous chapeaute), nous risquons de nous trouver noyés dans la masse et de perdre de la visibilité. Les ETA risquent de se trouver sous-représentées par rapport aux autres catégories.

Aussi, tout l'enjeu est d'aider les ETA à continuer à se développer: beaucoup d'entre elles sont en expansion. Or, l'enveloppe quota, fermée depuis deux ans, ne soutient pas vraiment cette expansion. L'intérêt économique pour le gouvernement de soutenir la mise au travail via les ETA est pourtant avéré.»

Walter Afano, de la Fédération de Liège (FETAL)

«L'EWETA doit bien nous représenter, parvenir à véhiculer, et à défendre, nos préoccupations. Il faut qu'elle soit une image fidèle de la politique des directeurs d'entreprises.

Par ailleurs, elle a besoin de ressources qui lui permettent d'être visible face aux politiques, à l'AViQ, aux syndicats, et d'être prise au sérieux par ceux-ci.»

3. ... Au niveau du secteur des ETA

Anne Falier:

« Les objectifs des syndicats et des directions des ETA vont dans le même sens, je ne comprends pas pourquoi on est toujours dans l'affrontement. La diminution des subsides, pour le moment à l'infrastructure, est également préoccupante. En général, nous devons arriver à continuer notre travail malgré les changements extérieurs - légaux par exemple.»

La priorité, aux yeux de **Maxime Goffinet**, est de régler la problématique des quotas.

Florence Lejeune:

«Les ETA connaissent des réalités très diverses, mais partagent un objectif de soutien de l'emploi des moins valides. Plutôt que de pleurer chacun devant notre porte, sur les acquis qui s'effritent, nous aurions intérêt à chercher ensemble une solution efficace à nos problèmes communs.»

Jean-François Declercq, de la Fédération du Hainaut (FETAH)

«Les restrictions de subventions se font sentir, il est essentiel de pouvoir les maintenir à un certain niveau. C'est à cette condition que nous pouvons garder un équilibre entre nos objectifs sociaux et économiques. Bien que nous soyons obligés de « produire » afin de préserver l'emploi, nous continuons à réaliser un véritable travail social, de fond ! Il faut que l'ensemble des parties intéressées comprenne les enjeux et les intérêts de notre personnel.»

Walter Afano, de la Fédération de Liège (FETAL)

«À tout dirigeant, il faut une certaine stabilité des règles de fonctionnement. Or chaque ministre veut apposer sa griffe sur notre secteur en changeant les arrêtés d'exécution. Une ouverture s'impose, certes, mais il ne faut pas pour autant changer toutes les règles de fonctionnement. Cela ne nous facilite pas la vie, à nous qui devons diriger une entreprise dans la continuité.»

Membres du personnel d'Axedis



Anne Falier,
*Directrice Générale
de l'entreprise de travail adapté
Axedis dans le Brabant wallon*



Florence Lejeune,
*Présidente de la fédération provinciale
de Luxembourg (FETALUX)*

L'EWETA bénéficie du soutien financier de ses membres, de la Région wallonne, ainsi que du Fonds Social Européen



Editeur responsable : Dominique Nothomb Route de Philippeville, 196 à 6010 Couillet

Annexe 1

Liste des membres du bureau

NOMBRE	A.P.	PROVINCE	PRENOM	NOM	TITRE
1	ETA Le Perron	Liège	Walter	AFANO	
2	ETA Jean del'Cour	Liège	Eric	CHARDON	TRESORIER
3	ETA Le Trait d'union	Hainaut	Jean-François	DECLERCQ	
4	ETA Belair	Luxembourg	Serge	DELAVEUX	PRESIDENT
5	ETA Jean del'Cour	Liège	Dany	DRION	VICE-PRESIDENT
6	ETA Axedis	Brabant Wallon	Anne	FALIER	
7	ETA L'Atelier	Namur	Maxime	GOFFINET	
8	ETA Le Saupont	Luxembourg	Florence	LEJEUNE	
9	ETA Eupen Und Umgebung	Région Germanophone	Patrick	HEINEN	

Annexe 2

Liste des administrateurs

NOMBRE	A.P.	PROVINCE	PRENOM	NOM
1	ETA Le Perron	Liège	Walter	AFANO
2	ETA CORELAP	Hainaut	Laurent	BREYNE
3	ETA Jean del'Cour	Liège	Eric	CHARDON
4	ETA Le Village n° 1 Entreprises	Brabant Wallon	Nathalie	CLAES
5	ETA 123 AP de Beauraing	Namur	Zoé	CLAREMBEAU
6	ETA Le Trait d'union	Hainaut	Jean-François	DECLERCQ
7	ETA Belair	Luxembourg	Serge	DELAVEUX
8	ETA ENTRA	Hainaut	Jean-Marc	DIEU
9	ETA Jean del'Cour	Liège	Dany	DRION
10	ETA ATE - Les Ateliers d'Ensival	Liège	Stratos	DZEPRAILIDIS
11	ETA Fournipac	Namur	Danielle	ELIAS
12	ETA Etablissement Deneyer	Hainaut	Stéphane	EMMANUELIDIS
13	ETA Axedis	Brabant Wallon	Anne	FALIER
14	ETA Entranam	Namur	Emmanuel	GAILLY
15	ETA Enghien	Hainaut	Patrick	GODART
16	ETA L'Atelier	Namur	Maxime	GOFFINET
17	ETA Les Dauphins	Namur	Isabelle	GOGUIN
18	ETA Les Erables	Hainaut	Olivier	HUYGHE
19	ETA V3 Manupal	Namur	André	JORDENS
20	ETA Ateliers du Monceau	Liège	Marc	KILL
21	ETA ATE	Liège	Philippe	MANSET
22	ETA Atelier Cambier	Hainaut	Jean-Louis	MARCHANT
23	ETA AP de Beauraing	Namur	Jean-Pierre	MASSE
24	ETA Les Ateliers du 94	Hainaut	Jean-François	MATTIVI
25	ETA Ateliers de Tertre	Hainaut	Nadine	MOREAU
26	ETA Atelier de Blicquy	Hainaut	Alain	MOUCHERON
27	ETA Atelier Saint-Vincent	Namur	Ladislav	NAGANT
28	ETA Entranam	Namur	Jean-Marie	NOEL
29	ETA Village liégeois - M-R Prignon	Liège	Florence	PRIGNON
30	ETA Nekto	Hainaut	Hugues	PROCUREUR
31	ETA Criquelions services	Hainaut	Dany	SIMON
32	ETA Roseau Vert	Hainaut	Dany	SIMON
33	ETA Le Val du Geer	Liège	Eric	SIMONIS
34	ETA La Thierache	Hainaut	Luc	TREPAGNE
35	ETA L'Atelier 85	Namur	Bernard	VAN SANDWYK
36	ETA Le Moulin de la Hunelle	Hainaut	Bénédicte	VAN WYNSBERGHE

Annexe 3

Liste des membres

N°	PROV.	ETA	Titre	NOM	PRENOM	Téléphone	RUE - N°	CP	Loc.	E-MAIL
1	HAINAUT	NEKTO	Mr	PROCUREUR	Hugues	067/33.22.72	rue de Clypot, 3	7063	NEUFVILLES	hugues.procureur@nekto.be
2	HAINAUT	LES ATELIERS DE BLICQUY	Mr	MOUCHERON	Alain	069/66.96.90	rue du Couvent, 38	7903	BLICQUY	direction@adblicquy.be
5	LIEGE	LE PERRON	Mr	AFANO	Walter	04/252.69.06	rue Roger Noiset, 1-5	4000	LIEGE	walter.afano@leperron.be
7	HAINAUT	ALTERIA	Mr	BASTIEN	Marina	065/45.09.50	Place de Pâturage, 41	7340	COLFONTAINE	secretariat.direction@irsia.be
8	NAMUR	L'ATELIER	Mr	GOFFINET	Maxime	081/30.19.77	rue des Pieds d'Alouette, 51/53	5100	NANINNE	maxime.goffinet@atelier-jambes.be
13	HAINAUT	LES ATELIERS DU 94	Mr	MATTIVI	Jean- François	064/22.32.13	rue Léon Houtart, 18	7110	HOUDENG- GOEGNIES	jf.mattivi@ateliersdu94.be
15	HAINAUT	LES AMIS DES AVEUGLES	Mr	PROVOST	Alain	065/40.31.60	rue de la Barrière, 37	7011	GHLIN-LEZ-MONS	a.provost@amisdesaveugles.be
19	BW	VILLAGE N°1 ENTREPRISES	Mme	CLAES	Nathalie	02/386.06.11	avenue Reine Astrid, 1	1440	WAUTHIER- BRAINE	nathalie.claes@levillage1.be
45	LIEGE	ATELIERS JEAN DEL'COUR	Mr	DRION	Dany	04/239.80.80	rue de l'Expansion 29	4460	GRÂCE- HOLLOGNE	danydrion@jean-delcour.be
59	HAINAUT	ATELIER CAMBIER	Mr	MARCHANT	Jean-Louis	071/25.85.60	Parc d'activités économique de Jumet - 1ère Rue	6040	JUMET	jl.marchant@ateliercambier.be
60	LIEGE	LA LUMIERE	Mme	TOUMSON	Christine	04/223.25.48	boulevard Louis Hillier, 1	4000	LIÈGE	christinetoumson@lalumiere.be
62	HAINAUT	RELAIS DE LA HAUTE SAMBRE	Mr	HOLVOET	Marcel	071/59.79.69	rue Fontaine Pépin, 12	6540	LOBBES	patrick.lepinois@rhs.be
63	NAMUR	ENTRANAM	Mr	GAILLY	Emmanuel	081/71.92.00	rue du Tronquoy, 10	5380	NOVILLE-LES- BOIS	emmanuel.gailly@entranam.be
65	LUX	LES HAUTES ARDENNES	Mr	GABRIEL	Yves	080/29.25.55	rue des Chasseurs Ardennais, Rencheux, 36 E	6690	VIELSALM	yves.gabriel@leshautesardennes.be

67	HAINAUT	LES ERABLES	Mr	HUYGHE	Olivier	069/88.08.00	Z.I. rue du Bois des Hospices, 5	7522	BLANDAIN - TOURNAI	oh@leserables.be
71	NAMUR	V3 - MANUPAL	Mr	JORDENS	André	083/23.17.80	Z.I. rue du Parc Industriel d'Achène, 33	5590	ACHENE	andrejordens@v3-manupal.be
72	HAINAUT	JEAN REGNIERS	Mme	GILLES	Anne	071/59.91.20	rue Be Evelyn Drory, 5	6543	BIENNE-LEZ- HAPPART	agilles@ajregniers.be
73	HAINAUT	ETA ENGHIE	Mr	GODART	Patrick	02/395.30.64	avenue du Commerce, 19	7850	ENGHIEN	pgodart@etaenghien.com
83	LIEGE	A.T.E.	Mr	DZEPRAILIDIS	Stratos	087/30.72.90	rue des Weines, 65	4800	ENSIVAL	s.dzeprailidis@ate-ensival.be
85	NAMUR	ATELIER 85	Mr	VAN SANDWYCK	Bernard	071/68.86.73	rue de Mettet, 127	5620	FLORENNES	bvs@atelier85.be
88	BW	AXEDIS	Mme	FALIER	Anne	02/387.55.47	rue Saint-Sébastien, 8	1420	BRAINE-L'ALLEUD	a.falier@axedis-eta.be
91	NAMUR	C.A.R.P.	Mr	CARPENE	Michel	071/66.68.21	rue de la Gendarmerie, 38	5600	PHILIPPEVILLE	direction@lecarp.be
92	HAINAUT	METALGROUP	Mr	HOLVOET	Marcel	071/36.00.15	rue du Débarcadère, 61	6001	MARCINELLE	marcel.holvoet@metalgroup.be
95	LUX	STALLBOIS	Mr	LEEMANS	Jacques	063/45.53.19	Rue de Belle-Vue, 50	6740	ETALLE	jacques.leemans@stallbois.be
97	HAINAUT	ATELIERS DE TERTRE	Mme	MOREAU	Nadine	065/64.33.51	rue O. Lhoir, 97	7333	TERTRE	nmoreau@etater.be
101	HAINAUT	ENTRA	Mr	DIEU	Jean-Marc	071/25.39.00	Z.I. Heppignies Est - rue du Tilloi, 11	6220	HEPPIGNIES	jdieu@entra.be
107	HAINAUT	LE ROSEAU VERT	Mr	SIMON	Dany	065/65.04.38	rue Robert Tachenion, 12	7370	ELOUGES	dany.simon@skynet.be
115	HAINAUT	CORELAP	Mr	BREYNE	Laurent	056/85.63.63	rue de la Montagne, 103	7700	MOUSCRON	laurent.breyne@corelap.be
123	NAMUR	AP de BEAURAING	Mme	CLAREMBEAU	Zoé	082/71.19.72	Z.I. route de Rochefort, 201-203	5570	BEAURAING	zoe.clarembEAU@eta123.be
124	HAINAUT	Etablissements DENEYER	Mr	EMMANUELIDIS	Stéphane	064/23.81.20	Parc Industriel du Grand Peuplier, 26	7110	STRÉPY- BRACQUEGNIES	stephane.emmanuelidis@etadeneyer.be

125	LIEGE	LE VAL DU GEER	Mr	SIMONIS	Eric	04/286.91.10	rue de la Grotte, 8	4690	BASSENGE	eric.simonis@valdugeer.be
126	LIEGE	JEAN GIELEN	Mr	HEYLENS	Marc	019/33.87.77	chaussée Romaine, 178	4300	WAREMME	direction@jeangielen.be
129	LUX	LE SAUPONT	Mme	LEJEUNE	Florence	061/41.18.16	Z.I. rue de Lonnoux, 2A	6880	BERTRIX	f.lejeune@saupont.be
134	HAINAUT	LE TRAIT D'UNION	Mr	DECLERCQ	Jean-François	056/85.52.00	bd de l'Eurozone 3	7700	MOUSCRON	jf.declercq@traitunion.be
138	LIEGE	LES GAILLETES	Mme	MENDOLIA	Mirella	087/69.33.80	route de Maestricht 43	4651	BATTICE	mirella.mendolia@lesgailletes.be
142	HAINAUT	A.P.A.C.	Mr	DELCROIX	Philippe	064/23.87.10	rue du Chénia 13 A	7170	MANAGE	perso@apac-belgium.be
144	LUX	BELAIR	Mr	DELAVEUX	Serge	084/24.58.40	Z.I. de Aye - rue André Feher 15	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	sd@belair-eta144.be
147	BW	A.P.N.	Mme	VIVONE	Ariane	067/21.34.75	Parc Industriel - rue du Commerce, 15	1400	NIVELLES	info@etaapn.be
148	HAINAUT	LE MOULIN DE LA HUNELLE	Mme	VAN WYNSBERGHE	Bénédicte	068/65.67.67	rue d'Ath, 90	7950	CHIÈVRES	bvw@hunelle.be
149	LUX	LA LORRAINE	Mme	CELLIER	Nadia	063/22.18.73	Zone Artisanale de Weyler - rue Claude Berg, 32	6700	ARLON	ncellier@lalorraine.org
150	HAINAUT	L'ATELIER 2000	Mr	MANSY	Marcel	071/37.44.00	Z.I. Heppignies Ouest - avenue de Heppignies	6220	FLEURUS	mansy.m@latelier2000.be
154	NAMUR	LES DAUPHINS	Mme	GOGUIN	Isabelle	081/61.28.73	rue des Praules 13	5030	GEMBLOUX	i.goguin@lesdauphins.be
156	LIEGE	L'AUORE	Mr	BOUANANI	Mohamed	019/51.24.27	rue de l'Aîte, 3	4280	HANNUT	mohamed.bouanani@cpashannut.be
158	GERM	EUPEN UND UMGEBUNG	Mr	HEINEN	Patrick	087/56.01.83	Gewerberstrasse, 13	4700	EUPEN	pheinen@bweupen.be
159	GERM	DIE ZUKUNFT	Mme	COLLING	Alexa	080/34.82.10	rue Jäseberg, 12	4770	MEYERODE	alexa.colling@zukunft.be
164	NAMUR	FOURNIPAC	Mme	ELIAS	Danielle	085/61.60.70	rue du Géron, 14	5300	SEILLES - ANDENNE	info@fournipac.be
167	GERM	ADAPTA	Mr	HAMACHER	Harald	087/65.82.01	Hochheid 2	4728	HERGENRATH	harald.hamacher@adapta.be

170	NAMUR	ATELIER SAINT-VINCENT	Mr	NAGANT	Ladislav	084/21.17.77	rue du Tige 44	5580	ROCHEFORT	l.nagant@atelierstvincent.be
175	LUX	SERVIPLAST	Mr	ANNET	Joseph	061/24.06.70	rue du Marché Couvert, 42 - Z.I. de Bastogne, 1	6600	BASTOGNE	joseph.annet@serviplast.be
177	LUX	PEPINIERES LA GAUME	Mr	HERIN	Jean-Pierre	063/44.00.70	rue des Saucettes 90	6730	BREUVANNE-TINTIGNY	jeanpierre.herin@pepiniereslagaume.be
178	HAINAUT	LA THIERACHE	Mr	TREPAGNE	Luc	060/51.20.59	Zone Plantis des Aisements, 1	6590	MOMIGNIES	luc.trepagne@lathierache.be
179	HAINAUT	CRIQUELIONS SERVICES	Mr	SIMON	Dany	065/34.68.04	rue Eva Dupont 11	7011	GHLIN	d.simon@criquelions.com
189	HAINAUT	LE RUCHER	Mme	VIVIER	Manuela	069/66.33.33	Zone de l'Europe II, 1	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	manuela.vivier@lerucher.be
197	LIEGE	ATELIERS DU MONCEAU	Mr	KLINKENBERG	Alain	04/239.70.10	rue de l'Avenir 75	4460	GRÂCE-HOLLOGNE	alain.klinkenberg@dumonceau.be
209	LIEGE	VILLAGE LIEGEOIS	Mme	PRIGNON	Florence	04/337.56.76	rue du Teris 25	4100	SERAING	florenceprignon@villageliegeois.be

Annexe 4

Liste du personnel du secrétariat

PRENOM	NOM	TITRE
Dominique	NOTHOMB	Directrice
Sognia	ANGELOZZI	Directrice Adjointe
Alain	BURION	Economiste
Laetitia	ELLEBOUDT	Juriste
Corine	DEMANY	Assistante de Direction
Hélène	ADAM	Gestionnaire projet Transition-Insertion
Philippe	MANSET	Gestionnaire projet Transition-Insertion

Annexe 5 **Bilan**

BILAN 2016							
ACTIF				PASSIF			
	CODES	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015		CODES	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
ACTIF IMMOBILISES	24/28	7.448	7.746	CAPITAUX PROPRES		152.913	132.932
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2.198	2.496	IV. RESERVES			
Mobilier et matériel de bureau	240			Réserve disponible	133	75.917	75.917
Matériel d'exploitation		1.130	980	V. RESULTAT REPORTE	140	57.014	53.606
Amortissement sur matériel d'exploitation		-990	-900	Résultat de l'exercice		19.982	3.408
Matériel informatique		11.612	11.083				
Amortissement sur matériel informatique		-10.893	-9.421	VI. PROVISION	160	10.000	45.813
Mobilier		12.320	11.372	Dossier juridique		10.000	10.000
Amortissement sur mobilier		-10.980	-10.597	Passif social			18.878
				Provision Agoria (Elections sociales)			16.935
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	280	5.250	5.250	VII. DETTES		75.985	77.725
				<u>Dettes à cours terme</u>		74.851	76.592
ACTIF CIRCULANT	40/57	231.450	246.723	Total Fournisseurs	440	13.200	7.696
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS		115.216	69.659	Fournisseurs à payer		8.478	4.696
Créances	400			Remboursement formations syndicales		2.940	3.000
E.T.A. (divers)		55	165	Factures à recevoir		1.783	
FOREM (Subvention A.P.E. 12/16)		10.082	9.464				
E.T.A. (Cotisations 2016)		3.603	877	Dettes sociales fiscales salariales	450	46.061	46.055
FSPEETA (divers)		3.283	1.617	Précompte professionnel		4.916	3.937
FSEETA (divers)		4.133	2.351	ONSS		3.582	6.222
Autres créances		84	84	Provision vacances annuelles		37.564	35.896
Subside Transition - Insertion		33.746	24.931				
Subside sectoriel Non-Marchand - UNIPSO		36.247	27.882	Autres dettes	484	15.590	22.841
Subside IMAGE (Chargé de relations)		23.800		Provision leasing à rembourser		100	2.118
E.T.A. (Elections sociales)			2.278	Handicap Atelier 2007			7.653
Group S - Régularisation		184		Transition - Insertion 2010		5.400	5.400
VIII. PLACEMENT TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES		116.208	178.994	Dettes à plus d'un an	489	10.090	7.670
Compte épargne	55/57	89.366	134.197	Provision APE à rembourser		10.090	7.670
Compte courant 1		25.513	43.171				
Compte courant 2		944	1.238	VIII. COMPTE DE REGULARISATION			
Compte garantie locative (intérêts)		386	378	<u>Produits à reporter</u>	493	1.133	1.133
Caisse			11	Image 2016 - 2015		1.133	1.133
X. COMPTES DE REGULARISATION		26	70				
Intérêts à recevoir	491	26	70				
TOTAL ACTIF		238.898	256.469	TOTAL PASSIF		238.898	256.469

RATIO :	2016	2015
Liquidité immédiate	1,55	2,34
Liquidité au sens large	3,09	3,25
Endettement	0,32	0,30

	2016	2015
dettes lt	10.090 €	7.670 €
dettes ct	74.851 €	76.592 €


 Comptes EWETA contrôlés le 03.05.2017

Annexe 6 Compte d'exploitation

COMPTE D'EXPLOITATION 2016



Résultat au 31.12.2015	3.408
BUDGET 2016	-35.384
Résultat au 31.12.2016	19.982
BUDGET 2017 (approuvé par l'AG du 13.12.2016)	-43.740

PRODUITS					CHARGES				
INTITULE	AU 31.12.2015	BUDGET 2016	AU 31.12.2016	BUDGET 2017	INTITULE	AU 31.12.2015	BUDGET 2016	AU 31.12.2016	BUDGET 2017
VENTES DIVERSES					SERVICES ET BIENS DIVERS				
Autres produits					1 Loyer + revenu cadastral (12 mois)	26.074	27.000	26.516	27.500
1 Subsidés Province du Luxembourg	1.859	1.859	1.859	1.859	2 Frais bâtiments	1.008	1.000	0	1.000
2* F.S.E. Wallon (gestion des formations)	25.000					27.082	28.000	26.516	28.500
3 Subsidés A.P.E.	155.617	120.049	111.397	133.628	FOURNITURES FAITES A L'ENTREPRISE				
	182.476	121.908	113.256	135.487	3 Cotisations (Unipso - SAWb - Concertes)	8.039	8.200	8.113	11.400
Projets spéciaux					4 Documentation	1.099	1.000	620	1.000
4 IMAGE 4	34.000	11.333	34.000	11.333	5 Fournitures bureau	1.155	2.000	1.745	2.000
5 Subsidés NM UNIPSO	27.882	27.882	27.882	27.882	6 Photocopies	5.837	6.000	6.046	6.500
6 TRANSITION - INSERTION	85.579	85.579	86.048	86.897	7 Electricité, eau, gaz	2.738	3.000	2.395	3.000
7 Action commune (EWETA-FEBRAP-VLAB)					8 Divers	3.008	2.000	3.657	3.000
	147.461	124.794	147.930	126.112	9 Nettoyage bureaux	1.197	1.500	959	1.500
REMBOURSEMENTS					10 Poste, téléph., fax, gsm	7.736	7.000	7.516	7.000
8 A.G. - Réunions	1.650	1.100	1.265	1.300	11 Assurances (tout risques et incendie)	237	600	604	604
9 Participation Tickets restaurant	1.295	1.200	891	1.026	12 Rempl. Châssis (payé par assurance)	2.467			
10 Participation Tickets restaurant TRANSITION	401	300	398	400		33.513	31.300	31.654	36.004
11 Divers + récup form synd + préc prof	1.850	200	1.041	500	RETRIBUTION DES TIERS				
12 Fonds (loyers + charges)	19.529	18.000	18.920	18.000	13 Informatique (Réparation + logiciels)	2.448	2.000	2.446	2.600
13 Participation leasing véhicule Direction	2.107	3.054	2.229	3.000	14 Investissements envisagés				2.667
14 Location salle EWETA	80	100			15 Evénements				1.000
15 Participation ATN GSM			97	59	16 Participations salons et foires				
16 Alphabétisation (formations en ETA)	1.993				17 Formations personnel EWETA	667	2.000	1.879	14.500
17 Recette exceptionnelle (remb PC votés + châssis)	2.289				18 Classifications de fonctions (formations)				1.513
18 Elections sociales	16.935				19 Commissaire-Réviseur (cptes 2015 et 2016)	1.513	1.513	3.025	1.513
	48.138	23.954	24.840	24.285	20 IMAGE 4	188	2.000	1.437	2.000
COTISATIONS					21 Formations syndicales en ETA reconnues par FSEW	3.000	3.000	3.000	3.000
19 Cotisations	100.109	100.000	100.745	100.745	22 TRANSITION - INSERTION	7.878	10.000	7.233	7.000
20 Cotisations spéciales					23 ELECTIONS SOCIALES	16.935			
PRODUITS EXCEPTIONNELS					24 Action commune (EWETA-FEBRAP-VLAB)				
21 Reprise solde projet Handicap Atelier 2007			7.653		25 Nouvelle direction (recrutement)	2.178	8.000	11.785	
PRODUITS FINANCIERS					26 Services aux membres	272		80	
22 Intérêts bancaires à recevoir	483	300	201	300	27 Propages (Enquête EWETA)			4.784	
						35.078	28.513	35.870	33.680
					DEPLACEMENTS				
					28 Déplacements Administrateurs (Guy)	340			
					29 Leasing véhicule (2) + réparations	11.137	12.500	13.205	14.168
					30 Carburant (2)	4.666	7.000	3.458	4.000
					31 Déplacements professionnels du personnel	2.683	3.000	1.372	1.500
						19.028	22.500	18.034	19.668
					MISSION - RECEPTION				
					32 Assemblées générales	2.005	2.300	2.230	2.300
					33 Missions				4.000
					34 Réunions (C.A., bureau, CP, gr. Trav.)	2.208	2.000	1.742	2.000
					35 Représentation des E.T.A.	2.308	2.500	2.242	2.500
						6.520	6.800	6.214	10.800
					REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES				
					36 Rémunérations brutes secrétariat	256.296	205.700	194.992	220.571
					37 Rémunérations brutes Transition (H, M et A)	33.068	32.257	32.633	32.902
					38 ONSS patronale + réductions préc. Prof.	458	-1.571	3.822	-1.684
					39 ONSS patronale Transition + réduc préc. Prof. (H, M et A)	10.455	10.213	9.387	9.809
					40 Double pécule vacances	14.460	13.071	9.756	13.906
					41 Double pécule vacances Transition (A)		1.597	1.607	2.522
					42 Tickets restaurant + Eco-chèques	7.938	5.852	5.862	7.796
					43 Tickets restaurant Transition (H, M et A)	2.638	2.073	2.521	2.507
					44 Assurances du personnel	2.478	2.200	1.753	1.800
					45 Provision vacances annuelles	32.065	38.672	31.429	30.686
					46 Provision vacances annuelles (A et M)	3.831	6.064	6.135	6.186
					47 Reprise vacances annuelles	-39.040	-32.065	-32.065	-30.919
					48 Reprise vacances annuelles (A et M)		-3.831	-3.831	-6.135
					49 Voiture de société - ATN - Direction (2 véhicules)	2.107	3.054	2.229	2.820
					50 Déplacements chemin travail du personnel	1.536	1.500	1.247	1.000
					51 GSM - ATN			87	97
					52 Frais secrétariat social			346	1.635
					53 Outplacement	2.541	2.541	2.541	2.541
					54 Reprise outplacement non utilisé			-2.541	
					55 Passif social et reprise du passif social	18.878		-18.878	
						349.710	287.327	249.041	298.040
					AMORTISSEMENT ET REDUCTION DE VALEUR				
					56 Amortissement (inform., électro, mobilier, alarme)	1.765	1.600	1.945	3.677
					CHARGES FINANCIERES				
					57 Frais bancaires et intérêts à payer	233	300	181	300
					CHARGES EXCEPTIONNELLES				
					58 Mosan - cotisation 2015			877	
					59 Transition-Insertion 2013 et 2015	2.332		4.512	
						2.332		5.389	
TOTAL	478.666	370.956	394.624	386.929	TOTAL	475.269	406.340	374.642	430.669
Mali		-35.384		-43.740	Boni	3.408		19.982	
INTITULE	AU 31.12.2015	BUDGET 2016	AU 31.12.2016	BUDGET 2017	INTITULE	AU 31.12.2015	BUDGET 2016	AU 31.12.2016	BUDGET 2017

* Le montant en 2 en produits est dépendant de décisions externes

Concerné P. MANSET et H. ADAM (Transition-Insertion)

BUDGET 2017 : FSEW : nous n'avons pas comptabilisé en produits, les 25.000 € - Décision du Comité de gestion : accord d'octroi ou pas en 2017.

BUDGET 2017 : IMAGE : nous n'avons pas comptabilisé en produits, les 22.667 € - Décision en 2017 (Cabinet du Ministre PREVOT) - Dossier du 01.05.17 au 31.12.17



AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit Srl ⁽¹⁾ - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE 0438.391.122 - RPM Bruxelles - ⁽²⁾ Société civile à forme commerciale

Member of **RSM Toelen Cats Dupont Koevoets** - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

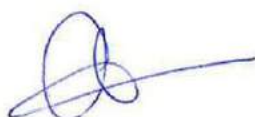
L'organe de gestion est responsable du respect par l'association de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, et des statuts de l'association, ainsi que des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes.

Gosselies, 17 mai 2017

RSM INTERAUDIT SCRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' and 'A' followed by a horizontal line.

CÉLINE ARNAUD
ASSOCIÉE